



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 20 avril 2021

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information  
Dossier [REDACTED] – Lot 2 466 749

Monsieur [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 19 avril 2021 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi - RLRQ chapitre A-2.1).

Nous désirons vous informer que certains documents relatifs à votre demande ne peuvent vous être transmis puisqu'ils ont été détruits conformément à notre calendrier de conservation (article 1 de la Loi sur l'accès).

Également, nous vous informons qu'une partie des documents qui correspondent à votre demande ont déjà fait l'objet d'une publication sur notre site Web. En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous fournissons ci-dessous les renseignements pour accéder à ces documents.

Les documents déjà publiés sont accessibles sur notre site Web à l'adresse [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions\\_recherche/app/](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/). Dans le champ de recherche, inscrire un à un les numéros de dossiers 042775 et 057405 puis cliquer sur « Rechercher ».

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours en révision